



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Yonne

Pôle vie de l'élève et des établissements
Selena PELLETIER

Affaire suivie par :
Justine AMBROSIONI
Tél : 03 86 72 20 41
Mél : pv2e489@ac-dijon.fr

12 bis boulevard Gallieni
BP 66
89011 Auxerre cedex

Auxerre, le 29 avril 2021

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services de l'éducation
nationale

à

Mesdames et messieurs les inspecteurs de
circonscriptions,
Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles

Objet : Carte scolaire EILE – Rentrée 2021

Les enseignements internationaux de langues étrangères (EILE) proposent un enseignement optionnel de langue vivante étrangère, adossé au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), qui vise l'acquisition du niveau A1 en fin de CM2.

1) Modalités d'organisation

Cet enseignement s'adresse uniquement aux élèves du CE1 au CM2, en dehors des 24 heures hebdomadaires obligatoires d'enseignement. Il est ouvert à tout élève qui en fera la demande, cependant sa mise en œuvre dépendra des moyens humains mis à disposition par le pays partenaire concerné.

Les langues concernées par ce dispositif sont : le portugais, l'arabe, le turc et l'italien. Le volume horaire hebdomadaire d'un cours d'EILE est d'1 heure 30, quelle que soit la langue enseignée. Les acquis des élèves seront inscrits dans le livret scolaire unique (LSU).

Pour chaque langue enseignée, les programmes d'EILE sont construits par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse en partenariat avec chacun des pays et adossés au CECRL.

Par nécessité de communication avec les élèves, les enseignants mis à disposition dans le cadre des EILE devront présenter une certification de leur niveau de maîtrise de la langue française (minimum : niveau B2 du CECRL).

Les enseignants EILE seront inspectés lors de leur première année d'exercice puis tous les trois ans. Les inspecteurs veilleront à la mise en œuvre pédagogique de l'EILE par l'évaluation de la qualité de l'enseignement dispensé par l'enseignant et l'analyse des outils utilisés par les élèves. Ils apporteront des conseils personnalisés aux enseignants.

2) Carte scolaire 2021/2022

Afin de recenser l'ensemble des demandes pour la rentrée 2021, vous trouverez en pièce jointe un formulaire d'inscription ainsi qu'une lettre explicative à transmettre aux écoles concernées.

Les formulaires complétés seront à conserver dans les écoles. L'annexe 1 sera à renvoyer à l'IEN de circonscription qui la fera parvenir au pôle vie de l'élève et des établissements, avant le **27 mai 2021**.

Il est prévu de communiquer la liste des écoles concernées par l'ouverture d'un cours EILE aux circonscriptions à la fin du mois d'août.

Vincent AUBER